

Remerciements

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba tient à remercier sincèrement les personnes et les organismes suivants pour leurs contributions et leurs conseils aux fins de l'élaboration de la présente directive d'orientation :

- Children's Coalition
- Lesley Eblie Trudel (PhD), Université de Winnipeg
- Inclusion Winnipeg
- Manitoba Association of Parent Councils
- Manitoba Association of School Superintendents
- Manitoba School Boards Association
- The Manitoba Teachers' Society
- Conseil consultatif des élèves (2021-2022)
- Student Services Administrators Association of Manitoba
- Comité sur l'éducation inclusive des services aux élèves

Reconnaissance des terres et des traités

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur les territoires visés par les traités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 ainsi que sur les terres ancestrales des Anichinabés, Anishininiwaks, Dakotas Oyates, Dénésulines, Ininiwaks, et Nehethowuks. Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur la terre natale de la Nation métisse de la rivière Rouge. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'intention des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.